

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **ARDEA**

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Adresse : Rue Van Orley

N° : 1

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0547.780.774

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

09-03-2023

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

25-05-2024

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

Exercice précédent du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.1, A-ASBL 6.1.2, A-ASBL 6.1.3, A-ASBL 6.4, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 6.7, A-ASBL 7, A-ASBL 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Caeymaex Jean-François

Avenue de Lothier 11
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Blaude Jean-Marie

Avenue de la Bugrane 115
1020 Laeken
BELGIQUE

do Rosario Homem Maria

Avenue du Bois Soleil 99
1950 Kraainem
BELGIQUE

Raymond Lavin Rodriguez

Rue du Duc 40
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Sahli Sergio

Rue du Duc 40
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
		1.755.124	1.638.688

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>1.516.079</u>	<u>1.426.438</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	5.993	5.993
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	1.464.240	1.366.961
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	45.847	53.484
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>239.045</u>	<u>212.250</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	239.045	186.000
Dettes financières		170/4	239.045	186.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	239.045	186.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48		26.250
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		
Fournisseurs		440/4		
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		1.250
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		1.250
Autres dettes		48		25.000
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.755.124	1.638.688

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	220.961	198.510
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	205.833	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	6.831	7.714
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	130.556	132.915
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	90.404	65.595
Produits financiers	6.4	75/76B	10	93
Produits financiers récurrents		75	10	93
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	773	23.216
Charges financières récurrentes		65	773	23.216
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	89.641	42.472
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	89.641	42.472
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	89.641	42.472

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	143.126	195.755
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	89.641	42.472
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	53.484	153.283
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691	97.279	142.271
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	45.847	53.484

ANNEXE

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
5.993	5.993

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

 Impôts

 Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
(42)	
8912	
8913	239.045
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÈGLES D'ÉVALUATION**PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre des inventaires prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe aux comptes annuels; ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Les règles d'évaluation et leur application suivent le prescrit du droit comptable belge applicables aux ASBL et fondations.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux généralement admis par l'administration des contributions. Ces taux correspondent d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisés concernés, à savoir:

Matériel informatique 33,33% linéaire

Matériel roulant 20 % linéaire

Matériel de bureau 20 % linéaire

Mobilier 20 % linéaire

Frais d'aménagement d'immeubles pris en location 10 % linéaire

Immeubles 3 % linéaire.

Les biens d'une valeur inférieure à 1.000,-EUR ne sont pas portés à l'actif et sont pris directement en charge.

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moinsvalue ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les autres immobilisations financières sont constituées de cautionnements divers et repris à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an et les créances à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées pour tous les débiteurs depuis plus d'un an.

Les dépôts à terme et les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Les valeurs libellées en monnaie étrangère sont converties en EUR au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont pris en résultats par compensation des écarts positifs et négatifs dans une même devise suivant l'avis de la C.N.C..

Les placements en biens ou titres repris parmi les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les comptes de régularisation d'actif reprennent

1. les charges à reporter :

- les prorata des charges, comme par exemple assurances, taxes, intérêts exposés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs

2. les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte de tous les risques prévisibles.

Dettes à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Toutes les charges fiscales, salariales et sociales afférentes à l'exercice font l'objet des provisions nécessaires.

Les comptes de régularisation du passif sont actés à leur valeur nominale et reprennent :

Les charges à imputer c'est à dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les produits à reporter c'est à dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur ;

Les droits et engagements hors bilan figurant à l'annexe des comptes annuels sont repris par individualisation des éléments qui les composent.